

PRINCIPES ACTIFS

Présentation de l'Association Principes Actifs

Je m'appelle Fabienne Lopez, présidente de l'association Principes Actifs. Je me suis intéressée aux vertus thérapeutiques du cannabis dans les années 90, l'association Asud m'a permis de rencontrer des personnes en faisant usage pour contrer les effets de leur trithérapie (VIH).

Très peu de médecins acceptaient d'en parler et de soutenir leurs patients. Nous cherchions donc comment impliquer les médecins et se protéger de la justice. J'ai lancé un concept : l'attestation d'usage thérapeutique.

À défaut d'ordonnance, ce document atteste de notre usage et de ses effets positifs sur nos pathologies. L'idée a fait son chemin. Pourtant, les médecins ont toujours beaucoup de difficultés à le faire, par crainte de la loi ou du conseil de l'ordre. En fait, ils ne risquent rien et cela peut nous éviter les pires ennuis avec les forces de l'ordre et la justice. D'ailleurs, c'est souvent cet argument qui les fait accepter.

Pendant quinze ans, au travers d'Asud, du CIRC, de Chanvre et Cie et de l'AITNUF (première association de cannabis médical en France), j'ai cherché à sensibiliser les militants et la population sur ce potentiel thérapeutique et à informer les malades.

Création de l'association

Avant d'être une association, Principes Actifs était un collectif, né en 2009 à la suite de la première conférence française sur l'usage du cannabis thérapeutique que j'ai organisé avec l'association Asud. Pour avoir une existence juridique, nous avons décidé de devenir une association début 2012.

Pourquoi avons-nous créé cette association ? Informer, conseiller, prévenir des risques !

Objet

Principes Actifs a pour but de créer un réseau de malades faisant usage de cannabis pour le traitement des symptômes de pathologies reconnues comme susceptibles de réagir favorablement.

Beaucoup de malades font le choix du cannabis aussi pour éviter rentrer dans une spirale de surconsommation de médicaments, très souvent eux-mêmes générateurs de problèmes. Le cannabis est bien souvent une aide à mieux supporter les effets secondaires des traitements

Les pathologies des adhérents sont : cancers, myopathie, SEP mais aussi d'autres douleurs neuropathiques, VIH et/ou VHC, aide à l'abstinence (alcool, héroïne, cocaïne), problème de pression intraoculaire, céphalées.

Conditions d'adhésion

Pour entrer dans l'association, il faut être majeur, malade, avoir une attestation de son médecin qui prouve que vous en avez discuté et qu'il est donc informé de votre usage, témoigner par écrit des effets du cannabis sur votre pathologie.

Beaucoup trop de malades ne savent où et comment se procurer leur traitement sans passer par le trafic. Ils prennent des risques : interpellation, achats de produits frelatés et/ou de mauvaise qualité, violence, racket, autres drogues.

C'est pourquoi, à Principes Actifs, nous préconisons le jardinage de son propre cannabis, de manière à pouvoir contrôler la régularité de l'approvisionnement, la qualité du traitement et éviter les nuisances liées au marché noir.

Nos travaux

- échanger des informations, sur les études menées à l'Étranger, les nouveaux médicaments, les nouvelles découvertes en matière de cannabinoïdes
- promouvoir et participer à la collecte de travaux épidémiologiques, sociaux et scientifiques sur les utilisations médicales du cannabis et des cannabinoïdes.
- faciliter l'échange d'informations entre les médecins et les patients,
- coopérer avec d'autres associations partageant des objectifs similaires aux nôtres et faciliter la coordination au niveau national et européen.
- réduire les risques en conseillant sur les nouvelles méthodes de consommation, les produits dérivés (huile, résine, teinture) et préconiser d'autres formes d'usage que « fumer » : vaporisation, ingestion, sublingual, patch.
- conseiller sur le choix des variétés, comparer les effets des différentes variétés, car il y a des différences d'effets en fonction des variétés, les méthodes de culture, dites propres, à adapter en fonction de nos pathologies.

Notre revendication principale : Avoir le choix du traitement

Une facilitation de l'accès aux traitements existants quels qu'ils soient (synthétiques ou naturels), et préconisons si l'état physique de la personne malade le permet, l'autoproduction raisonnée, c'est-à-dire un nombre de plantes qui correspond à nos besoins de manière à éviter toute possibilité de revente.

Le cas Sativex

Que le Sativex puisse enfin être utilisé en France est une bonne chose. Malheureusement, ce n'est pas non plus le produit miracle. Il ne fonctionne pas pour toutes les pathologies.

Dans notre association, une adhérente atteinte de SEP accompagné d'un syndrome de Humboldt a pu s'en procurer en Angleterre. Le Sativex a montré une certaine efficacité sur les douleurs liées à la SEP mais pas sur le douloureux syndrome. Par contre, si elle vaporise du cannabis végétal, surtout la variété Amnésia, elle ressent nettement moins les douleurs et peut fonctionner normalement.

Le prix élevé du Sativex pose aussi question, le cannabis végétal ne coûte pas si cher, encore moins en autoproduction. Nous savons ce que coûtent déjà nos traitements. De fait, il nous paraît insensé de faire dépenser autant d'argent à la collectivité. De plus, ces dépenses seraient impossibles à assumer personnellement par l'immense majorité des malades.

